



# **REGLEMENT INTERIEUR DU COLLEGE**

Notre souhait est de vivre **en harmonie** avec **une discipline librement consentie dans l'intérêt de tous**. Le règlement de notre collège doit favoriser l'épanouissement et le sens des responsabilités. Afin de faciliter la vie scolaire, **élève, parent et enseignant, personnel d'éducation, d'administration et de service, doit le connaître et le respecter**.

## **COMPORTEMENT**

La politesse est **exigée** non seulement envers tous les adultes de la communauté éducative (enseignant, surveillant, personnel du collège), mais également entre élèves.

**Le vocabulaire et les gestes grossiers ne sont pas tolérés et sont sanctionnés.**

**RESPECT DES PERSONNES ET DES BIENS** : Tout acte de violence ou de vandalisme sera sanctionné et pourra constituer un motif d'exclusion temporaire.

**Toute dégradation des locaux et du matériel Du collège** (matériel pédagogique, manuels scolaires...) fera l'objet d'une demande de remboursement auprès des parents.

**Honnêteté** : Un climat de confiance et un dialogue réciproque sont indispensables pour une vie scolaire en harmonie. Toute « tricherie » sera également réprimandée.

## **TENUE**

Une tenue sobre et correcte, marquée au nom de l'enfant est exigée. En conséquence sont interdits entre autres :

- Les tenues de sport (en dehors des jours où la séance de sport est programmée)
- Les cheveux teints, les ongles vernis, les tatouages, les piercings
- Les casquettes et boucles d'oreilles pour les garçons.

Les cheveux sont ordonnés et les cheveux longs sont attachés, y compris pour les garçons. Les parents s'engagent à signaler la présence de parasites (poux...) dans les cheveux de leur enfant afin d'améliorer la prévention.

**Le port de la blouse, signe d'appartenance au collège est obligatoire. Elle doit être propre, boutonnée et marquée au nom de l'enfant.**

L'élève qui ne porte pas sa blouse sera immédiatement sanctionné quels que soient les motifs.



## A BANNIR

**Les chewing-gums et bonbons, les jeux électroniques, MP3/4, les objets dangereux (ex : canettes, boîtes de conserve pour le goûter), les cartes de collection, sont interdits dans l'établissement.** Les bijoux et objets de valeur sont à proscrire et l'établissement décline toute responsabilité.

**L'utilisation des téléphones portables est strictement interdite dans l'établissement.**

En cas de manquement à cette règle, le téléphone sera confisqué et les parents devront venir le chercher en personne auprès de la Vie Scolaire. L'élève sera sanctionné par un avertissement. En cas de récidive, le téléphone sera confisqué jusqu'à la fin de l'année.

## EDUCATION PHYSIQUE

Les cours d'éducation physique assurés par les enseignants et par un professeur d'EPS sont obligatoires. Ils font partie intégrante des programmes officiels. Une tenue adaptée et des chaussures de sport sont indispensables.

## SERVICE CANTINE / EXTERNE / DEMI PENSION

- 1) L'élève à régime cantine : le service est assuré par un personnel compétent à 12h, l'élève doit respecter la propreté et le comportement civique (ramasser son plateau, ranger sa chaise, ...)
- 2) L'élève à régime demi pensionnaire : le personnel lui réchauffera son déjeuner, et l'élève doit respecter la propreté en rangeant sa chaise et son panier.
- 3) L'élève à régime externe : Les **externes ne peuvent rentrer dans l'école que 10 minutes avant la reprise des cours.**

**Les parents doivent fournir un document signé qui permettra à leurs enfants de sortir après les heures de cours et l'administration n'assure aucune responsabilité en cas d'un incident survenu à l'extérieur du collège.**

## TRAVAIL SCOLAIRE - LIAISON FAMILLE – COLLEGE

Les réunions parents-profs auront lieu en début d'année et à chaque fin de trimestre. Elles vous permettront de rencontrer les professeurs et d'échanger des informations précises concernant le programme et l'élève.

Les rendez-vous avec les professeurs se prennent au moins 24 heures à l'avance. Enfin, pour prendre rendez-vous avec le directeur d'établissement nous vous invitons à contacter le secrétariat.

## SANCTIONS – DISCIPLINE

Les sanctions portent sur le travail et la discipline. Elles se veulent réparatrices. Elles peuvent prendre différentes formes en fonction de la gravité de ce qui est reproché à l'élève :

- Avertissement oral
- Tâches réparatrices (nettoyage, ramassage des papiers...)
- Confiscation temporaire ou définitive des biens interdits



- Rappel à l'ordre écrit (travail, conduite)
- Avertissement écrit (travail, conduite) : - 3 avertissements entraîneront un jour de renvoie
  - 5 avertissements entraîneront 3 jours de renvoie.
  - 6 avertissements entraîneront la traduction d'un conseil de discipline
- Exclusion de cours (renvoie d'un à trois jours et/ou traduction devant un conseil d'éducation ou de discipline)
- Exclusion temporaire ou définitive de l'établissement.

**Une exclusion définitive ou un non réinscription pour la rentrée suivante** peuvent être décidées en cas de manquement grave au règlement et/ou au projet éducatif de l'établissement.

## **CIRCULATION DES ELEVES DANS L'ETABLISSEMENT**

Il est **strictement interdit aux** élèves d'aller aux toilettes en dehors des horaires de récréation (9h50 / 12h / 14h50 / 16h).

Seuls les élèves ayant un dossier médical justifié sont autorisés à sortir en cas de besoin (les enseignants et le personnel administratif seront informés par ces cas).

En classe, il est **strictement interdit** à l'élève de boire ou de manger sauf pour les élèves possédant un dossier médical justifié.

## **PONCTUALITE – SECURITE**

**Par respect pour les personnes, le travail et la discipline, il est important que les enfants arrivent à l'heure à l'école** En cas de retards répétés, l'enfant restera dans les bureaux de la vie scolaire pour ne pas déranger la classe et rentrera en cours début de la séance suivante

## **SANTE**

Un médicament n'étant jamais totalement inoffensif, **aucun traitement ne peut être administré à l'école à la suite d'une maladie ordinaire**. Les élèves malades ne peuvent être accueillis au sein de l'établissement.

Les parents sont invités à informer l'administration par les problèmes de santé de leur enfant et présenter un dossier médical justifié.

En cas d'accident dans le collège le personnel est amené à prodiguer les premiers soins en respectant les règles d'hygiène. Les parents sont informés dans les meilleurs délais.

## **ABSENCE**

Toutes les absences doivent être signalées le jour même à l'administration.

**Les élèves absents le matin ne peuvent intégrer le collège qu'à l'heure de reprise des cours de l'après-midi.  
Aucune sortie ne se fait à d'autres horaires.**

Les absences exceptionnelles seront signalées à l'avance par écrit au directeur d'établissement et à l'enseignant.



## **HORAIRES**

Le collège accueille les élèves de 7h45 à 16h (ou 17h) selon l'emploi du temps des classes.

Les horaires des cours vous sont communiqués en début d'année

Le matin, début de la journée, à la sonnerie les élèves se rangent, chantent l'hymne national avec tout le respect et entrent en classe calmement.

Les parents ne sont pas autorisés à monter dans les classes sauf en cas de rendez-vous prévu. Ils doivent se présenter en arrivant au collège.

Les enfants qui ne sont pas partis à l'heure sont confiés aux services périscolaires. Cette prise en charge fait l'objet d'une **garderie**.

**Les élèves ne peuvent en aucun cas remonter en classe chercher un objet oublié (vêtements, cahier, bouteille d'eau, sac, ...). Ils doivent penser à leurs affaires afin de minimiser le maximum le déplacement dans les couloirs et les escaliers.**

Nous confier votre enfant, implique que soit établi entre vous, le corps enseignant, le personnel et la direction une relation de confiance et une adhésion à ce règlement.

**Le directeur d'établissement**

**Pris connaissance pour acceptation le : .....**

**Signature de l'élève**

**Signature du tuteur légal**